

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vendredi 1er octobre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, le président.

<i>Date de convocation :</i>	Le 21 septembre 2021
<u>Nombre conseillers :</u>	En exercice : 48
	Votants : 38
Présents : 38	<p><u>Président :</u> M. Eric JALTON</p> <p><u>Vice-présidents :</u> M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)- M. Georges BREDENT (5^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président) <i>départ en cours de séance</i>- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente)</p> <p><u>Autres membres du bureau :</u> Mme Corinne PETRO <i>départ en cours de séance</i>- M. Pierre THICOT- M. Georges DAUBIN <i>départ en cours de séance</i>- M. William SURDIN- Mme Lyliane PIQUION- M. Didier MERIDAN</p> <p><u>Autres conseillers communautaires :</u> Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- Mme Johane DAHOMAS- M. Justin DESSOUT- Mme Sandra ENJARIC- Mme Jacqueline FAVORINUS- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- Mme Antonia, Marie-Solange LE BLANC- M. Joseph LEE- M. Michel MADO- Mme Marie-Andrée MANDIL- Mme Magaly MARCIN- M. Fabert MICHELY- M. Alix NABAJOTH- M. Rosan RAUZDUEL- M. Olivier SERVA <i>donne pouvoir en cours de séance</i>- M. Alain SOREZE- M. Dominique THEOPHILE- Mme Nadège THEOPHILE</p>
Absents excusés : 4	<p><u>Vice-présidents :</u> Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)</p> <p><u>Autre membre du bureau :</u> Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX</p> <p><u>Autre conseiller communautaire :</u> Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE</p>
Absents : 6	<p><u>Vice-président :</u> M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)</p> <p><u>Autres membres du bureau :</u> Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Tania GALVANI</p> <p><u>Conseillers communautaires :</u> M. Fred EUSTACHE- Mme Marie Camille MOUNIEN</p>
Secrétaire de séance :	Mme Jaqueline FAVORINUS

Délibération n°2021.10.08/201- **Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) – Approbation du programme et du périmètre d'intervention**

Rapporteur :
Mme Eliane GUIOUGOU
6^{ème} vice-présidente

Rapporteur de la commission politique de la ville et habitat

Intervention de M. Harry DURIMEL- Mme Maddly GARGAR- Mme Eliane GUIOUGOU- Le président

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- D'approuver le périmètre et le programme du projet NPNRU.

ARTICLE 2- D'autoriser le président ou son représentant à signer tous les documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICE 3- Le président, le directeur général des services, Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2021.10.08/202- **Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) – Accompagnement financier des opérations d'aménagement au Raizet**

Rapporteur :
Mme Eliane GUIOUGOU
6^{ème} vice-présidente

Rapporteur de la commission politique de la ville et habitat

Pas d'observation.

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- D'attribuer une subvention de 375 000 € au profit de la SIG pour la réalisation de l'aménagement du quartier des Esses et des Quartiers.

ARTICLE 2- D'autoriser le président ou son représentant à signer tous les documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICE 3- Le président, le directeur général des services, Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2021.10.08/203- **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de CAP Excellence - Validation du projet de plan d'actions**

Rapporteur :
M. Harry DURIMEL
2^{ème} vice-président

Vice-président de la commission transition écologique & énergétique

Intervention du président- M. Olivier SERVA- Mme Hélène POLIFINTE-MOLIA- M. Harry DURIMEL- Mme Odyle ESPAIGNET-BATTA- M. Chazy CIRANY- Mme Madly GARGAR- M. Didier MERIDAN

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- D'approuver le projet de plan d'action du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence présenté dans le document annexé à la présente délibération pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2- D'autoriser le président à lancer les consultations règlementaires concernant le Plan climat énergie territorial de CAP Excellence.

ARTICLE 3- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

Intervention du président- Mme Magaly MARCIN- Mme Marie-Solange LE BLANC- Mme Lyliane PIQUION- Mme Jaqueline FAVORINUS- Mme Carole NANNETTE

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- D'approuver la mise en place d'un programme de soutien technique à destination des entreprises fragilisées par la crise sanitaire :

- 1- Création et installation d'une cellule d'appui aux entreprises composée d'agents de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.
- 2- Mobilisation de trois groupements d'experts pluridisciplinaires en matière d'appui administratif et technique en faveur des très petites entreprises et des associations économiques du territoire communautaire par la mise à disposition d'experts-conseils dans les domaines suivants :
 - Recherche et mobilisation des sources de financement
 - Aide à la restructuration d'entreprises en difficulté
 - Accompagnement et conseils juridiques pour les entreprises en difficultés
 - Conseil en stratégie de rebond, de transformation et de structuration du modèle économique
 - Coaching personnel de l'entrepreneur
 - Organisation et gestion administrative
 - Gestion, comptabilité et finances
 - Stratégie globale de gestion et de développement
 - Marketing et communication
 - Conseils et assistance juridique et fiscal
 - Conseils et appui technique à la création d'entreprise et en stratégie d'investissement
- 3- Favoriser l'accès aux dispositifs d'aides et de financement (Europe, Etat, Région) pour les TPE du territoire communautaire.
- 4- Dans le cadre de la reconstruction d'une économie plus résiliente et endogène, accompagner les entreprises et les associations économiques dans la relance de leurs activités et dans leur stratégie de rebond, de transformation, de transition digitale et d'adaptation de leur modèle économique afin qu'elles répondent aux nouvelles contraintes et enjeux sanitaires et économiques.
- 5- Installation d'un Comité technique composé d'élus et de techniciens qui sera en charge du suivi du dispositif.

ARTICLE 2- D'approuver le budget de la Communauté d'Agglomération affecté à l'opération :

Montant de l'opération (marché public) : 217.000 euros dans le cadre d'un marché public à bons de commande

- Dont 85 000 € de bons de commande pour le lancement de l'opération

ARTICE 3- D'autoriser le président de CAP Excellence à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

ARTICE 4- Le président, le directeur général, Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2021.10.08/205- Gestion des Zones d'Activité Economique (ZAE) sur le territoire des communes des Abymes et de Baie-Mahault – Convention de gestion

Rapporteur :
Mme Lyliane PIQUION
Conseillère autre membre du bureau
Vice-présidente de la commission
développement économique
& soutien aux filières économiques innovantes

Intervention de M. Ary CHALUS- Le président- Mme Lyliane PIQUION – M. Bernard LUBETH- M. Frédéric TOUPET

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- D'adopter les termes des conventions de gestion des ZAE des communes des Abymes et de Baie Mahault annexées à la présente délibération.

ARTICLE 2- D'autoriser le président à signer les conventions de gestion technique des ZAE des communes des Abymes et de Baie Mahault.

ARTICLE 3- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2021.10.08/206- Travaux d'installation du pôle tourisme au Pavillon L'Herminier - Plan de financement de l'étude sanitaire

Rapporteur :
Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE
12^{ème} vice-présidente
Vice-présidente de la commission tourisme

Intervention de Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE et du président

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- D'arrêter le montant de l'étude sanitaire à hauteur de 48 486,50€ HT et le plan de financement prévisionnel suivant :

Financier	Pourcentage	Montant en € HT
Etat	40 %	19 394,60€
Conseil régional	0%	0€
Conseil départemental	0%	0€
CAP Excellence	(60%)	29 091,90€
TOTAL		48 486,50€

ARTICLE 2- D'autoriser le président à solliciter la subvention ETAT/ DAC auprès de la préfecture de la Guadeloupe.

ARTICLE 3- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

Intervention du président

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- L'adoption des mouvements de crédits suivants au budget Principal :

1/ En section de fonctionnement :

Besoin dépenses				
N°chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	besoin DM	crédits après DM
Chap 042 Art 6811	Dotation aux amortissements	707 318,90 €	71 866,12 €	779 185,02 €
Chap 68 Art 6815	Dotation aux provisions pour risque et charge	1 500 000,00 €	50 450,21 €	1 550 450,21 €
TOTAL		2 207 318,90 €	122 316,33 €	779 185,02 €

Soit au total, un besoin de **122 316,33 € euros de crédits nécessaires** à déduire des ressources existantes.

Ressources dépenses				
N°chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	ressource DM	crédits après DM
Chap 011 Art 6068	Autres matières et fournitures	300 000,00 €	122 316,33 €	177 683,67 €
TOTAL		300 000,00 €	122 316,33 €	177 683,67 €

	DEPENSES	RECETTES
	-122 316,33	0,00
	122 316,33	
TOTAL	0,00	0,00

2/ En section d'investissement :

besoin dépenses				
N°chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	Affectation DM	crédits après DM
Chap 20 Art 2031	Immobilisations incorporelles (frais d'études)	50 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €
Chap 20 Art 2051	Immobilisations incorporelles (concessions)	4 318,30 €	30 000,00 €	34 318,30 €
Chap 21 Art 217534	Immobilisations corporelles (réseaux d'électrifications)	0,00 €	174 694,84 €	174 694,84 €
OPE 091 Art 2031	Elaboration stratégie foncière et immobilière	0,00 €	28 000,00 €	28 000,00 €
OPE 092 Art 2031	Travaux de relamping et extension réseau d'éclairage public à DOTHEMARE	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
OPE 092 Art 2135	Travaux de relamping et extension réseau d'éclairage public à DOTHEMARE	0,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
OPE 088 Art 2135	ZAE POINTE A PITRE	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Chap 204 Art. 2041412	Subvention d'équipements versées	1 575 000,00 €	2 500 000,00 €	4 075 000,00 €
TOTAL		1 629 318,30 €	2 982 694,84 €	4 612 013,14 €

Soit au total, un besoin de **2 982 694,84 € euros de crédits nécessaires** à déduire des ressources existantes et à couvrir par des recettes nouvelles.

ressource dépenses				
N°chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	Prélèvement DM	crédits après DM
OPE 020 Art 2135	PROGRAMME ABYMES- PERRIN 2030	929 588,92 €	112 033,00 €	817 555,92 €
OPE 025 Art 2135	REQUALIFICATION ZAE POINTE - A- PITRE	682 766,81 €	112 033,00 €	570 733,81 €
OPE 026 Art 2135	REHABILITATION ZAE DE BAIE MAHAULT	1 283 414,22 €	112 031,47 €	1 171 382,75 €
TOTAL		2 895 769,95 €	336 097,47 €	2 559 672,48 €

Inscription recettes				
N°chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	Affectation DM	crédits après DM
Chap 13 Art 1311	Subvention d'investissement Elaboration stratégie foncière et immobilière	4 634 348,43 €	74 731,25 €	4 709 079,68 €
Chap 040 Art 28183	Matériel de bureau et informatique	920,88 €	71 866,12 €	72 787,00 €
Chap 16 Art 16441	Emprunts et dettes assimilées	5 500 000,00 €	2 500 000,00 €	8 000 000,00 €
TOTAL		10 135 269,31 €	2 646 597,37 €	12 781 866,68 €

	DEPENSES	RECETTES
	2 982 694,84	
	-336 097,47	2 646 597,37
TOTAL	2 646 597,37	2 646 597,37

L'équilibre de la section d'investissement est maintenu.

ARTICLE 2- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

Intervention du président

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- L'adoption des mouvements de crédits suivants au budget annexe centre culturel Sonis :

1/ En section de fonctionnement :

Prélèvement dépenses				
N°chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	Prélèvement DM	crédits après DM
Chap 011 Art 6283	Frais de nettoyage des locaux	159 717,50 €	5 000,00 €	154 717,50 €
TOTAL		159 717,50 €	5 000,00 €	154 717,50 €

Soit au total, **5 000.00 € de crédits disponibles** pour de nouvelles affectations.

Affectation dépenses				
N°chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	Affectation DM	crédits après DM
Chap 65 Art 6518	Autres	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL		0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €

	DEPENSES	RECETTES
	-5 000,00	0,00
	5 000,00	
TOTAL	0,00	0,00

L'équilibre de la section de fonctionnement est maintenu.

ARTICLE 2- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

Intervention du président

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- L'adoption des mouvements de crédits suivants au budget annexe environnement et cadre de vie :

1/ en section de fonctionnement :

<u>Prélèvement dépenses</u>				
N°chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	Prélèvement DM	crédits après DM
Chap 011 Art 6113	Convention de mise à disposition bennes	1 891 666,10 €	14 554,35 €	1 877 111,75 €
TOTAL		1 891 666,10 €	14 554,35 €	1 877 111,75 €

Soit au total, **14 554.35 € euros de crédits disponibles** pour de nouvelles affectations.

<u>Affectation dépenses</u>				
N°chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	Affectation DM	crédits après DM
Chap 68 Art 6815	Dotation aux provisions pour risque et charge	0,00 €	14 554,35 €	14 554,35 €
TOTAL		0,00 €	14 554,35 €	14 554,35 €

	DEPENSES	RECETTES
	-14 554,35	0,00
	14 554,35	
TOTAL	0,00	0,00

2/ En section d'investissement :

<u>Prélèvement dépenses</u>				
N°chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	Prélèvement DM	crédits après DM
OPE1006 Art 2135	ABYMES/RENOVATION DE LA DECHETTERIE	316 676,45 €	10 000,00 €	306 676,45 €
TOTAL		316 676,45 €	10 000,00 €	306 676,45 €

Soit au total, **10 000.00 € euros de crédits disponibles** pour de nouvelles affectations.

<u>Affectations dépenses</u>				
N°chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	Affectations DM	crédits après DM
OPE1011 Art 2031	ABYMES/2EME DECHETTERIE	298,37 €	10 000,00 €	10 298,37 €
TOTAL		298,37 €	10 000,00 €	10 298,37 €

	DEPENSES	RECETTES
	-10 000,00	
	10 000,00	
TOTAL	0,00	0,00

1/ En section de fonctionnement :

Prélèvement dépenses				
N°chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	Prélèvement DM	crédits après DM
Chap 011 Art 6113	Convention de mise à disposition bennes	1 891 666,10 €	14 554,35 €	1 877 111,75 €
TOTAL		1 891 666,10 €	14 554,35 €	1 877 111,75 €

Soit au total, **14 554.35 € euros de crédits disponibles** pour de nouvelles affectations.

Affectation dépenses				
N°chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	Affectation DM	crédits après DM
Chap 68 Art 6815	Dotation aux provisions pour risque et charge	0,00 €	14 554,35 €	14 554,35 €
TOTAL		0,00 €	14 554,35 €	14 554,35 €

	DEPENSES	RECETTES
	-14 554,35	0,00
	14 554,35	
TOTAL	0,00	0,00

2/ En section d'investissement :

Prélèvement dépenses				
N°chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	Prélèvement DM	crédits après DM
OPE1006 Art 2135	ABYMES/RENOVATION DE LA DECHETTERIE	316 676,45 €	10 000,00 €	306 676,45 €
TOTAL		316 676,45 €	10 000,00 €	306 676,45 €

Soit au total, **10 000.00 € euros de crédits disponibles** pour de nouvelles affectations.

Affectations dépenses				
N°chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	Affectations DM	crédits après DM
OPE1011 Art 2031	ABYMES/2EME DECHETTERIE	298,37 €	10 000,00 €	10 298,37 €
TOTAL		298,37 €	10 000,00 €	10 298,37 €

	DEPENSES	RECETTES
	-10 000,00	
	10 000,00	
TOTAL	0,00	0,00

L'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement est maintenu.

ARTICLE 2- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2021.10.08/210- Conseil de développement (CODEV) –
Modalité de consultation : cadre de coopération

Rapporteur :
Mme Marlène MELISSE
Présidente du conseil de développement
de la Communauté d'Agglomération
CAP Excellence

Intervention du président- Le directeur général des services- Mme Maddly GARGAR- Mme Marlène MELISSE- Mme Lyliane PIQUION

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- D'approuver la mise en application de la convention de coopération entre le conseil de développement (CODEV) et le conseil communautaire, telle qu'annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2- D'approuver la mise à disposition des moyens humains et matériels nécessaires au bon déroulement des missions confiées au CODEV dans la limite des crédits ouverts au budget.

ARTICLE 3- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

Information sur le webinaire du 1^{er} octobre 2021 à 18 heures :
« Quel nouveau centre des Arts et de la Culture pour la Guadeloupe ? »

Concertation avec les artistes et le grand public en vue de l'élaboration d'une politique culturelle éclairée, partagée et répondant aux enjeux

Rapporteur :
Mme Francesca FAITHFUL
9^{ème} vice-présidente
Vice-présidente de la commission culture

Intervention du président et du directeur général des services

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.